

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
SYNDICAT DE SECHEMAILLES

Nombre de Membres en exercice : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le trois octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 23 septembre 2024

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Régis HOUBIGAND, Dominique LIEBERT, Maurice TINDELIERE

Avait donné procuration : Jean-Pierre SAUGERAS à Anne Marie AUBESSARD ; Alain VERMOREL à Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE

Etaient absents non représentés : Laurent SAUGERAS,

Secrétaire de séance : Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE

Objet : Compte à terme

2024-21

La Présidente explique que la loi offre au Trésor Public la possibilité de proposer aux collectivités territoriales, ainsi qu'à leurs établissements publics, la possibilité d'ouvrir des comptes à terme. Il s'agit concrètement de placer de l'argent épargné issu des ventes immobilières.

L'ouverture d'un compte à terme est soumise à conditions et s'opère en collaboration avec le Trésorier. Il convient donc, compte tenu de l'intérêt de la procédure, de prendre une délibération autorisant Madame la Présidente à ouvrir des comptes à terme auprès du Trésor Public. Au cas présent, la vente du village de vacances a généré 450 000 € de recettes. Il est proposé de renouveler l'opération en plaçant 250 000 € sur une période de 6 mois.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Autorise La Présidente à souscrire un ou plusieurs placements financiers, de diverses durées, dans la limite de 250 000 € au global sur 6 mois, et dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales, et des textes en vigueur et instructions relatives aux comptes à terme,
- Autorise La Présidente à déposer toute demande d'ouverture de compte(s) à terme et à effectuer toutes opérations relatives à l'application de la présente décision.

REÇU LE

11 OCT. 2024

SOUS-PRÉFET DU CONSEIL
La secrétaire de séance,
(Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE)



Pour extrait conforme,
Meymac, le 3/10/2024

La Présidente,
Anne-Marie AUBESSARD

AMA

